



Communiqué – Lundi 7 Février 2022

## Lancement de la 2<sup>ème</sup> édition des « Trophées Bâtiments Circulaires »

### Le 1er concours mettant à l'honneur le réemploi des matériaux

Après une première édition ayant fait émerger 22 projets immobiliers exemplaires en matière de réemploi, A4MT et Construction 21 renouvellent les Trophées Bâtiments Circulaires pour une 2<sup>ème</sup> saison. Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage sont invités à candidater jusqu'au 13 mai pour mettre en avant leurs projets intégrant des matériaux du réemploi.

Parmi les premiers inscrits à cette nouvelle édition : **Le Hangar Zéro (Le Havre)** porté par Archipel Zéro, **Javelot (Paris 13<sup>e</sup>)** porté par WAO Architecture et la RIVP et **La Maison des Canaux (Paris 19<sup>e</sup>)** portée par le cabinet d'architecture Grand Huit, La Ville de Paris et l'association Les Canaux. Des opérations qui reflètent la diversité des démarches de réemploi en France.

C'est dans le cadre du Booster du Réemploi, plus grande initiative collective en faveur du réemploi des matériaux, qu'A4MT a créé les Trophées Bâtiments Circulaires, un concours "révélateur de talents" : l'initiative est ouverte à tous les projets déjà livrés, de toutes tailles (en construction neuve ou en rénovation), bâtiments publics ou privés, résidentiels, tertiaires, commerciaux, industriels, projets urbains, infrastructures... Il s'agit de mettre en valeur la conception circulaire et l'utilisation de matériaux de réemploi. Les candidats peuvent être maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou AMO.

L'enjeu est de taille : le recours à des matériaux de réemploi, provenant de bâtiments déconstruits, a un impact très net sur l'empreinte carbone d'un bâtiment et sur la préservation des ressources. **Or, si la pratique du réemploi est souvent perçue comme complexe, c'est d'abord en grande partie à cause du manque d'informations et de partage d'expérience entre les acteurs de la chaîne de l'immobilier.**

**Cette année, le concours s'ouvre au-delà des frontières nationales** et d'autres pays francophones sont invités à inscrire leurs projets : Belgique, Suisse, Luxembourg et Canada.

**Les projets ainsi recensés seront partagés sur une plateforme dédiée, hébergée par [Construction21](#).** Ils seront géolocalisés et dûment détaillés (origine et réemployabilité des matériaux, gestion du stockage, impacts évités...), pour permettre d'enclencher un partage d'expérience inédit sur le réemploi des matériaux à l'issue du concours.

**A partir de la clôture des candidatures, le 13 mai, un jury pluridisciplinaire,** réunissant maîtres d'ouvrages publics, experts du réemploi, cabinets de conseil, bureaux d'ingénierie, courtiers en assurance et étudiants valorisera les plus exemplaires en matière de réemploi, de circularité et de reproductibilité.

**Ce concours est soutenu par des partenaires français et européens :** CIRIDD, Pôle Fibres-Energivie, Pôle Energie Bourgogne Franche Comté, Ville et Aménagement Durable, Actu Environnement, Planète Bâtiment, Batijournal, Circubuild.be, Cap Construction et Neobuild.

**Les Trophées Bâtiments Circulaires viennent compléter les initiatives déjà en place, comme le Booster du Réemploi** qui œuvre à la massification de la demande en matériaux de réemploi en France. Il réunit déjà :

- Une quarantaine de grands maîtres d'ouvrages privés et publics, investisseurs, promoteurs, utilisateurs qui s'engagent à agir sur leurs propres projets pour créer un choc de demande,
- [Looping.immo](#), la plateforme en ligne capable de connecter en temps réel offre et demande (lancée en 2021, plusieurs centaines de demandes déjà postées),
- Des groupes de travail réunissant bureaux d'études, contrôleurs techniques et courtiers en assurance, pour standardiser les clauses de prescription que les maîtres d'ouvrage pourront intégrer dans leurs marchés travaux.

Plus d'infos sur le concours :

<https://www.construction21.org/france/project/h/trophees-batiments-circulaires-2022.html>

Pour candidater

- Se créer un compte sur le site de [Construction 21](#)
- Inscrire un [bâtiment](#) et renseigner une étude de cas s'y rapportant
- Contacter si besoin Zélie Perrin chez A4MT : [zelie.perrin@a4mt.com](mailto:zelie.perrin@a4mt.com)